



Paris, le 21 mai 2015

Communiqué

Patrimoine hospitalier : un bilan très positif de la 1^{ère} année d'OPHELIE !



Un an après le lancement d'OPHELIE (Outil de pilotage du Patrimoine Hospitalier pour les Établissements de santé – Législation – Indicateurs – Environnement) en mai 2014, **un peu plus de 200 établissements de santé se sont engagés dans la démarche nationale d'inventaire et d'amélioration de la gestion de leur patrimoine immobilier.**

Le 1^{er} bilan est très positif : **tous se sont appropriés la démarche et en identifient déjà des bénéfices concrets** par le biais de cet outil de référence « sur mesure », ergonomique et facile d'utilisation, notamment par la réalisation de leur inventaire immobilier et la réalisation de comparaisons entre établissements. Il s'agit désormais de poursuivre le déploiement d'OPHELIE, avec un objectif de généralisation en 2017, afin que tous les établissements de santé disposent d'un outil de pilotage et d'aide à la décision.

En termes de perspectives d'ici 2017, OPHELIE constitue 1^{ère} étape de la mise en œuvre d'**une stratégie patrimoniale active**, par ailleurs levier d'efficience majeur des établissements. Par exemple, OPHELIE permet d'améliorer la gestion du patrimoine existant dont le coût d'exploitation représente environ 75% du coût de la vie d'un bâtiment.

Cette stratégie portée à l'échelon national par le « groupe national d'experts pour la performance de la gestion du patrimoine », s'appuie notamment sur :

- la base de données d'OPHELIE
- la valorisation du patrimoine des hôpitaux publics dans le cadre du programme piloté par l'agence nationale d'appui à la performance (ANAP)
- la fiabilisation et l'optimisation des coûts d'entretien et de maintenance
- la maîtrise des consommations énergétiques
- la professionnalisation de la fonction immobilière en établissement.

La démarche OPHELIE contribue directement aux programmes d'amélioration de la performance des hôpitaux :

- **en complément de la stratégie nationale de soutien à l'investissement** porté par le comité interministériel de la performance et de la modernisation (COPERMO), de l'offre de soins déclinée dans les schémas régionaux d'investissements en santé (SRIS)
- **dans le cadre de la certification des comptes hospitaliers d'ici 2016** : en effet, le déploiement d'OPHELIE améliore la traçabilité des immobilisations - pour éviter toute réserve sur ce processus parfois peu documenté - en fournissant un cadre structuré et structurant pour l'inventaire de biens immobiliers
- **dans une démarche d'adaptation de la capacitaire des établissements**, en leur permettant de disposer d'un inventaire exhaustif de leurs biens immobiliers et de leurs surfaces, mais également de comparatifs leur permettant d'identifier d'éventuelles sous-utilisations de leur patrimoine.

Plus d'informations : <http://ophelie.atih.sante.fr>

Contacts presse

Direction générale de l'offre de soins

Alexandra Béchard

01 40 56 47 43 - alexandra.bechard@sante.gouv.fr